

6226/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**COUNCIL IMPLEMENTING REGULATION implementing Regulation (EU) No
36/2012 concerning restrictive measures in view of the situation in Syria**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes